

### 1. Ouverture de la séance et appel

**M. le Président, Richard Aguet** ouvre la séance à 19h00. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables. Il souhaite la bienvenue à ce dernier Conseil Général de l'année 2016 et plus particulièrement à nos nouveaux citoyens ayant eu 18 ans en 2016, donc peut-être de futurs membres de notre Conseil. C'est pour cela que nous les avons invités à venir suivre une séance. Ils seront bien sûr invités à partager notre repas à l'issue de ce Conseil. **M. le Président** se fera un plaisir de les présenter à la fin de la séance. Il remercie **M. Mathieu Barbay, 2<sup>ème</sup> Vice-Président** de rester avec eux afin de leur expliquer le fonctionnement de notre Conseil et de répondre à leurs questions.

**Monsieur le Président** rappelle aux personnes non assermentées qu'elles ne peuvent intervenir avant le point 5 de l'ordre du jour,

**M. le Président** annonce les excusés pour la séance de ce soir.

**Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez**, procède à l'appel : sur les 54 membres du Conseil, 41 sont présents, 12 excusés et 1 non excusé. Le quorum étant à 18, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

**Monsieur le Président** annonce une modification à l'OJ suite à un courrier de l'AIEE dont il fera la lecture au point 9. L'OJ est inchangé jusqu'au point no 8, puis rajout de l'élection d'un suppléant au Conseil Intercommunal de l'AIEE au point no 9 et le reste est inchangé.

L'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

### 3. Approbation du procès-verbal no 2/2016

**M. le Président** remercie **Mme Sanchez** pour sa rédaction et s'excuse pour le manque d'informations dans ce PV, notre dictaphone ayant rendu l'âme.

Avant de passer la parole aux Conseillers pour d'éventuelles remarques, il signifie qu'il a retrouvé les résultats de la motion Pilloud. Les résultats étaient les suivants : 37 bulletins rentrés, 2 blancs, 20 oui et 15 non.

**M. le Président** demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le PV.

**M. Pierre Pilloud**, concernant ce PV, il comprend tout à fait et remercie la secrétaire pour tout le travail qu'elle fait. C'est évidemment frustrant d'avoir un dictaphone qui tombe en panne. C'est un peu une généralité chez nous entre la fête du raisin, le 1<sup>er</sup> août, il y a toujours une panne de micro. Il voulait intervenir sur 2 points. Le 1<sup>er</sup> a déjà été mentionné c'était le nombre de oui et de non lors de la votation de préavis. Le 2<sup>ème</sup>, il avait trouvé intéressant et cela n'a pas été mentionné, il s'agissait de l'intervention de **M. de Filippo** qui disait que cette motion était intéressante pour la démocratie. Il remercie encore la secrétaire pour le travail et est désolé que ces installations techniques ne fonctionnent pas et espère qu'une solution sera trouvée pour la fête du raisin et le 1<sup>er</sup> août.

**M. le Président** demande à **M. de Filippo** si il confirme ses propos. **M. de Filippo** valide ses propos.

**M. le Président** passe en vote la modification du PV, acceptée à l'unanimité, 3 abstentions.

**M. Jacques Morandi**, toujours au niveau du point de la motion Pierre Pilloud et au vu du temps pour débattre là-dessus, il trouve que l'on aurait pu étoffer un peu plus le rapport malgré l'absence de dictaphone. Il trouvait intéressant que soient exposées aussi les raisons qui poussent ou qui

maintiennent vos décisions quand à nommer des gens dans la COGEFIN notamment sur la difficulté de trouver du monde pour occuper des postes permanents comme ceux-ci, c'était l'intervention de notre Syndic. Et sa propre intervention sur la réalité des choses sur le temps que l'on passe à élire ces personnes avec tous les gens qui refusent les postes. Dans une généralité pour ce PV, malheureusement la technique ne nous a pas aidé, peut-être que le secrétariat aurait du recontacter les personnes qui ont pris la parole à ce moment là pour leur demander si elles étaient d'accord de répéter leurs dires pour éventuellement compléter le PV.

**M. le Président** signale que la prise de note sera plus grande et que nous ne nous appuierons pas uniquement sur l'enregistrement.

**M. le Président** passe au vote cette modification, acceptée à l'unanimité, 9 abstentions.

**M. Ricardo de Filippo**, conseille d'avoir un 2<sup>ème</sup> enregistreur au cas où. Le bureau du Conseil prend note.

**M. Pierre Pilloud** abonde abondamment dans la remarque de **M. Jacques Morandi** et aimerait rajouter qu'il était intervenu pour remercier les employés communaux pour les décorations florales de la Commune.

Le procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est approuvé à l'unanimité, 0 refus et 5 abstentions.

#### **4. Correspondance éventuelle**

**M. le Président** signale qu'hormis la correspondance qui sera traitée au point 9, il n'y a pas de courrier.

#### **5. Assermentations**

**M. le Président** appelle **Mme Béatrice Egli-Lempen** et **M. Willy Kursner**. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. **Mme Béatrice Egli-Lempen** et **M. Willy Kursner** prêtent serment et sont officiellement intégrés au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 56 conseillers, le quorum est à 19.

#### **6. Préavis 8/2016 relatif au plafond d'endettement pour la législature 2016-2011**

**M. le Président** passe la parole à **M. Marc Morandi, Municipal**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

**M. le Président** passe ensuite la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis

**M. le Président** ouvre la discussion.

Pas de discussion.

Le préavis no 8/2016 est soumis au vote, il est accepté à l'unanimité, 0 refus, 2 abstentions.

#### **7. Préavis no 9/2016 relatif au crédit d'étude en vue de la rénovation du complexe de l'auberge**

**M. le Président** passe la parole à **Mme Francine Dupuis, Municipale**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, elle en lit donc les conclusions.

**M. le Président** passe ensuite la parole à **Mme Lydie Rochat**, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande de refuser le préavis tel que présenté.

**M. le Président** passe ensuite la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté

**M. le Président** salue la présence de **M. Jean-Philippe Egger, architecte**, qui répondra à vos questions et repasse la parole à Mme Francine Dupuis, Municipale.

**Mme Francine Dupuis Municipale**, pour faire suite à quelques incompréhensions avec la commission ad hoc, la Municipalité a décidé de convier ce soir **M. Jean Philippe Egger, architecte**, pour amener les éclaircissements nécessaires.

**M. Jean-Philippe Egger** salue l'assemblée et signale qu'il va apporter quelques réponses quant aux travaux d'architecte et plus particulièrement aux travaux du crédit d'étude. Tout d'abord, pour toute nouvelle construction, transformation ou rénovation ces travaux s'effectuent en 2 phases. La première est une phase d'étude puis une phase de réalisation. Ce soir nous allons plus particulièrement parler de la phase d'étude. Pour construire, pour mettre en œuvre un projet, il y a un gros travail en amont à faire ; le programme abouti à un projet architectural puis on effectue les soumissions et par la suite il faut demander les autorisations légales. C'est le but du crédit d'étude qui est demandé ce soir. La première chose à faire, et la commission ad hoc l'a relevé, c'est de faire une synthèse des travaux à effectuer.

**Mme Lydie Rochat**, dans la commission ad hoc la principale question/interrogation est qu'étant donné que l'on ne sait pas si c'est une transformation, une rénovation, un aménagement du complexe de l'auberge, comment peut-on avoir des coûts de chauffage, électricité et sanitaire qui sont déjà très précis sans avoir une idée de ce qui va être fait du complexe.

**M. Jean-Philippe Egger**, la question est légitime effectivement. En préambule il y a une étude EPICUR qui a été faite et qui a fait une estimation des coûts pour chaque corps de métier. Ces coûts ont été transmis aux ingénieurs qui ont calculés leurs honoraires sur cette base. Tout comme les honoraires de l'architecte. Ces coûts ne sont pas définitifs et précis.

**M. Raymond Paccot**, pense que l'on s'est mal compris. Nous ne sommes pas contre la réfection du bâtiment et d'après ce qu'il comprend vous n'êtes pas contre la nomination d'une commission pour entamer les débats. Ce que l'on conteste c'est qu'on a l'impression que dans cette première phase il n'y aura pas de commission. C'est là qu'on est contre. Nous aimerions qu'une commission soit nommée dès le départ pour participer à la revisite de tout ce bâtiment.

**M. le Président** répond à **M. Paccot**, lors de la construction du Rionzier, une commission avait été nommée dès le début, il y en a une qui tourne par la rénovation de l'ancien collège, il y en avait une pour le nouveau collège et bien évidemment si le préavis est accepté ce soir, une commission sera nommée aussi afin de travailler avec la Municipalité comme cela a été fait pour tous les bâtiments de la Commune.

**M. Pierre Pilloud**, remercie **M. Egger** pour ses prestations, il ne conteste pas ses compétences, au contraire, il les connaît, il aurait par contre voulu simplement que ce sujet soit débattu entre nous, **M. Egger** n'étant pas membre du Conseil. La deuxième chose c'est qu'il abonde absolument dans le rapport de la commission, on ne sait pas où on va. On dit que c'est une commission d'étude de 180'000.- Il n'arrive pas à comprendre. Comme l'a dit **M. Paccot**, nous ne sommes pas contre la réfection du bâtiment, il pense simplement qu'au niveau du Conseil Général, il y a des gens extrêmement compétents qui sont capables d'avoir un avis intéressant sur ce qui doit être fait de cette salle, et il rajouterait qu'il serait bien de rajouter un abri pour les gens qui attendent le bus par exemple. Il refuse le crédit d'étude.

**M. le Président** précise que nous sommes là ce soir pour un préavis de crédit d'étude de CHF 180'000.-, une commission sera nommée, si vous n'êtes pas dans la commission vous pourrez toujours contacter les membres de la commission. La commission sera affichée au pilier public. Nous ne sommes pas là ce soir pour dire où vont les toilettes et l'abribus si il y en aura un. Il remercie

**M. Egger** qui est là en tant qu'architecte invité par la Municipalité pour donner des renseignements sur ce crédit d'étude et pourquoi en faire un. Concernant les propos de **M. Pilloud** qui dit que **M. Egger** n'est pas du Conseil, on peut volontiers débattre entre nous mais M. Egger peut très bien aller comme auditeur comme certains habitants du village ou extérieurs au village. À moins que le huis-clos ne soit demandé on va continuer comme ça.

**M. Guy Mercier**, une question pour **M. Egger** puis une remarque. La question est : vu qu'on parle des honoraires etc., est-ce qu'on a un montant global qui est estimé par EPICUR pour l'ensemble des travaux ? Après ça, une remarque concernant le rapport de la commission. On a l'impression que la commission dit que le législatif doit pouvoir s'en mêler, qu'il puisse participer, dire on fait ci on fait ça. Il aimerait relever qu'il y a une différence fondamentale entre le travail qui va être fait autour de ce bâtiment et un projet comme le collège de Féchy-Dessus ou comme les appartements du Rionzier. Les appartements du Rionzier comme le collège, il y a une question tout à fait ouverte sur l'utilisation des locaux, ce qui est opportun (un magasin, des logements), ici c'est un mandat beaucoup plus technique, c'est un bâtiment qui a une affectation contestée par personne et il pense que c'est aller trop loin en donnant la parole au Conseil de dire faut faire ci, faut faire ça. On a une Municipalité qui peut déterminer ce qu'il faut faire dans ce bâtiment avec l'aide de l'architecte. Architecte qui a déjà fait ses preuves dans différentes réalisations dans la Commune. Il ne voit pas non plus la nécessité de le mettre en concurrence et les bureaux techniques non plus. Il sait qu'il ne va pas se faire des amis en disant cela mais enfin il dit ce qu'il pense pour éviter de perdre trop de temps avec des discussions trop élargies à propos de ce que l'on va faire avec ce bâtiment.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, effectivement le montant dans la projection d'EPICUR est une estimation haute de 2,4 millions.

**M. Michaël Evesque**, il aimerait réagir sur ce que vient de dire **M. Mercier** tout d'abord. Quand il dit que ce n'est pas important que l'on peut sans autre se fier à la Municipalité et à l'architecte, on parle quand même de 2,4 millions donc oui il pense que c'est peut-être important de mettre des gens en concurrence à ce sujet. Sur le fait que ce n'est pas utile que les gens du village s'impliquent dans la rénovation ou autre, il pense quand même que oui étant donné qu'il s'agit principalement des habitants du village qui l'utilisent ou l'aubergiste. Pour finir, une question pour **M. le Président** : vous avez parlé d'élire une commission une fois que le préavis sera accepté. Il n'est pas totalement d'accord. On doit accepter le préavis donc de dépenser CHF 180'000.- pour faire une commission pour finalement peut-être éventuellement la refuser après. Ce serait jeter cette somme à l'eau.

**M. le Président** demande à la **Municipalité** si elle veut répondre. Réponse non.

**M. Ricardo de Filippo**, il n'a pas tout à fait suivi dans le rapport de la commission à quel moment, une fois les expertises sur les états des lieux terminées et le programme finalisé on invite des architectes à proposer des projets et combien pensons-nous en inviter à participer au concours ?

**M. Egger, architecte**, pour répondre à la première question de **M. Evesque** concernant la dépense de ces CHF 180'000.-. La première chose à faire est d'établir un programme conjointement avec les autorités et cette commission. Une fois que ce programme sera établi, on y verra plus clair et là vos autorités pourront dire on va de l'avant ou pas sur la base des estimations. Bien évidemment, il y aura un deuxième vote pour le crédit de construction. Là vous aurez le droit de refuser. Effectivement les CHF 180'000.- auront été dépensés. Ce sera un choix du Conseil. Si ce soir ce préavis de crédit est accepté les travaux ne vont pas arriver de suite et aller de l'avant comme ça. Il y a environ 1 année de travail avant.

**M. Yvan Guillemin**, CHF 180'000.- pour voter pour un crédit d'étude et si plus tard le crédit de construction est refusé, que devient-il de ces CHF 180'000.- ? Ils auront été dépensés pour rien ? Où alors un nouveau crédit d'étude est remis en jeu ? Comment cela se passe-t-il ?

**M. le Président** signifie que le préavis comprend l'avant-projet, le projet d'ouvrage, la demande de permis de construire, les études et la mise en soumission des travaux.

**M. Guy Mercier**, il pense qu'il y a eu un mal entendu, il ne voulait pas exclure le législatif de la démarche mais simplement il pense que l'architecte va certainement venir après discussion avec la Municipalité avec diverses solutions plus ou moins coûteuses et à ce moment-là il pense que la commission doit intervenir dans le processus pour dire oui ou non cela est trop cher. Mais pour lancer la machine il estime qu'il ne faut pas trop de monde au portillon.

**Monsieur Jean-Luc Kaesermann**, il n'est pas contre du tout mais ce qui l'inquiète un peu c'est le montant. Les derniers travaux effectués dans la commune concernant le trottoir et bien on est passé CHF de 500'000.- à CHF 195'000.- Il aimerait savoir si on sera « logé à la même sauce ».

**M. Raymond Paccot**, il a l'impression que c'est un dialogue de sourds. **M. Egger** va faire participer une commission mais la commission ad hoc avait l'impression que l'on votait sans avoir la possibilité de conseiller. Il estime que si la Municipalité veut être sûre que l'investissement futur sera accepté et bien il faut nommer une commission de suite.

**M. le Président** lit un mot de la Municipalité qui disait que si les CHF 180'000.- étaient acceptés ce soir, une commission devra être nommée.

**Mme Lydie Rochat**, pour revenir sur le rapport de la commission, elle souhaite revenir sur ce qu'ils ont conclu et sur ce qu'ils proposaient. Ils refusent l'octroi du permis d'étude mais ils proposent d'octroyer un crédit d'étude pour l'architecte pour que celui-ci travaille avec une commission qui doit être nommée pour qu'on établisse un projet fixe qui soit aussi voté par le Conseil et ensuite on demande les autres crédits des corps de métiers.

**M. Willy Kursner** pense que la charrue a été mise avant les bœufs. La COGEFIN de l'ancienne législature était intervenue pour attirer l'attention aux Conseillers qu'il fallait voir un peu différemment et étudier plus profondément avant d'installer un nouvel aubergiste. On nous avait aimablement répondu que vous ne vouliez pas que le restaurant reste fermé trop longtemps. Il l'a été durant 7 mois et la population n'a rien entendu sur les travaux à effectuer et aujourd'hui alors que le restaurant est ré-ouvert on veut investir de l'argent dans tout le bâtiment car si il a bien compris tout sera retouché et il se pose la question si la Municipalité n'est pas en train de « tuer » l'aubergiste avant la réfection de la grande salle. Il ne voit pas comment, avec les travaux d'une importance pareille, le restaurateur pourra continuer à exercer son métier comme il devrait. Il est sûr et certain que la Municipalité va s'attirer des ennuis à brève échéance si ces travaux démarrent comme ceci. Sa conclusion est d'aujourd'hui refuser ce préavis et le Conseil Général doit se remettre autour de la table pour définir exactement ce que l'on veut faire avec ce bâtiment comme cela avait été suggéré l'année dernière par **M. Jacques Morandi** au nom de la COGEFIN.

**M. Andres Meyer, Syndic**, Pour répondre à l'intervention de M. Willy Kursner, il faut savoir que dans le rapport EPICUR+, le phasage des travaux a été fait et prévu de telle manière que l'auberge continue à fonctionner. De plus, l'aubergiste a été informé qu'il y aurait une rénovation du bâtiment qui se fera par morceaux. Tout ne se fera pas en même temps. Tout ce travail d'étude n'est pas gratuit.

**Mme Sylvie Bonnabry** pense que tout est pris à l'envers. Il aurait fallu d'abord créer une commission avec quelqu'un de la jeunesse, du chœur mixte et des habitants du village puis aller vers un architecte en exposant les idées et voir ce que celui-ci pourrait proposer.

**M. le Président** signifie qu'il y a des avis bien différents il passe encore la parole à **M. Bernard Genton**, puis nous irons de l'avant avec ce préavis.

**M. Bernard Genton** a une petite gêne quant au fonctionnement démocratique. Nous avons déjà vu des experts intervenir devant le Conseil pour expliciter un certain nombre de choses qui avaient déjà été décidées. Il avoue avoir la même sensibilité que **M. Pierre Pilloud** c'est-à-dire faire intervenir un

expert aussi compétent soit-il pour induire, influencer par ses informations une assemblée (pour sa part il pense que l'expert devrait intervenir lorsque les choix sont faits).

**M. Jean-Philippe Egger**, pour répondre à **M. Guillemain**, effectivement CHF 180'000.- est une somme, elle n'aura pas été dépensée en vain si vous décidiez de ne pas aller plus loin. À moyen terme ce bâtiment a besoin de rénovations. Pour répondre à Mme Bonnabry concernant la commission, il s'agira de la première chose qui sera faite avec ou sans architecte, c'est d'avoir une commission.

Le préavis 9/2016 est passé au vote.

**M. René Groux** demande le vote par bulletins secrets.

Le préavis 9/2016 et refusé à la majorité, 26 non, 13 oui, 4 blancs et 0 nul

La Municipalité avait demandé, si le préavis était accepté de nommer une commission. Celui-ci étant refusé, la Municipalité maintient sa proposition. Pour les personnes intéressées à faire partir d'une future commission pour ce bâtiment merci de passer vers M. le Président à la fin du Conseil.

#### **8. Préavis 10/2016 relatif au budget 2017**

**M. le Président** passe la parole à **M. Marc Morandi, Municipal**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

**M. le Président** passe ensuite la parole à **M. Jacques Morandi**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Pierre Pilloud**, 3 questions. La première, il voudrait qu'on lui explique pourquoi au niveau de l'administration il y a CHF 20'000.- de moins, dans les assurances sociales il y a CHF 3'270.- de moins, caisse de pension CHF 13'000.- de moins. La deuxième, il aimerait un peu plus de détail sur les subventions dans Divers à CHF 20'000.-, les CHF 12'600.- assurances sociales participation des employés à savoir si les Municipaux sont concernés, les CHF 8'200.- des affaires culturelles et l'entretien du bâtiment Monastère à CHF 1'500.-. La dernière question pourquoi diminue-t-on les vacances ?

**M. Marc Morandi, Municipal**, remercie pour toutes ces questions, il précise qu'il n'a pas eu le temps de prendre note de toutes, tellement cela a été vite. Concernant les montants des charges du personnel, ceux-ci sont répartis en fonction des charges selon une comptabilité analytique voulue par la fiduciaire et sont répartis en fonction des différentes tâches du personnel. Cela veut dire que l'on va retrouver systématiquement la part du concierge à certains endroits et tout y est lié (charges sociales, etc.). Les subventions et dons divers, on été revu à la baisse afin de supprimer certains dons accordés par habitudes (de Genève à Aigle) ; ceci a permis également de revaloriser les subventions destinées en priorité à nos sociétés locales et en deuxième priorité, à des demandes au bénéfice de sociétés dans notre district. Concernant le montant de CHF 12'600.- assurances sociales les Municipaux ne sont pas concernés. Quant aux vacances, elles sont proportionnelles aux engagements des municipaux ; elles ont diminué parce que dans le budget 2016 il avait été introduit un certain montant et un certain nombre d'heures en fonction des deux projets qui sont l'ancien collège et le bâtiment du Rionzier. L'entretien du bâtiment du Monastère il s'agit de l'ancien bâtiment Blanc que l'on nomme ainsi. Il pense avoir répondu ainsi à toutes les questions.

**M. Pierre Pilloud**, remercie **M. Marc Morandi** pour ses réponses. Il fera juste une remarque, il y a quelques chose qui le dérange, il lit une partie du préavis « les salaires du personnel ont été adapté comme l'année dernière d'une annuité selon la table de l'administration cantonale en fonction du degré de satisfaction » cela le dérange, il s'imagine bien que dans une grande administration on peut avoir des degrés de satisfaction. Mais dans une Commune où il y a 6 employés comment la

Municipalité va-t-elle gérer le label de satisfaction et il pense que si l'on adapte les prestations au niveau de l'administration cantonale et bien il faudrait savoir si tous les employés de notre Commune ont un salaire adapté au niveau Cantonal.

Le préavis 10/2016 est soumis au vote. Il est accepté à la majorité, 2 non et 7 abstentions.

#### 9. Election suppléant AIEE

**M. le Président** lit le courrier reçu de l'AIEE. Pour la Commune de Féchy, il manque un suppléant dans cette commission étant donné que **M. Antonio José Ribeiro** passe membre. **M. le Président** attend les propositions.

M. Bernard Genton propose M. Jonathan Zosso, qui refuse.

M. René Groux propose Jean-Luc Kaesermann, qui accepte

#### 10. Communications de la Municipalité

**M. Marc Morandi, Municipal**, ne veut pas terminer l'année sans féliciter les vigneron de notre Commune qui d'un bout à l'autre de la Commune ont réalisé d'excellents résultats lors des différents concours et plus particulièrement la Cave de la Crausaz et **M. Bettens** pour son brillant Laurier de Platine.

**Mme Francine Dupuis, Municipale**, les 20 ans de la fête du raisin auront lieu le 23 septembre 2017. A cette occasion, une ville fondatrice de notre Pays a été choisie. Il s'agit de la Commune d'Einsiedeln. La vigne du monde fera donc honneur à la Suisse. La Suisse sera donc mise à l'honneur de cette 20<sup>ème</sup> édition et les citoyens de Féchy qui fêteront leurs 20 ans seront les parrains et marraine sous l'appui d'un parrain ou marraine qui reste encore à définir. Tous les anciens Pays ou Communes ont d'ores et déjà été conviés à venir festoyer autour d'un verre de Chasselas Fezzolan.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, remercie l'assemblée pour son processus démocratique que l'on vit très activement et souhaite un bon appétit à l'assemblée ainsi que de belles fêtes de fin d'année.

#### 11. Propositions individuelles

##### **Bibliothèque**

**Mme Laurence Sachot**, signale que la bibliothèque date de 1950. Après un rapide calcul, si chaque conseiller prend 3 livres ce soir cela en fera 129 en moins et surtout qu'il faut la vider. Nous ne sommes plus que 2 à nous en occuper. Elle demande à ce que soit mis dans les divers que la commune vide ce lieu. La Municipalité prend note.

##### **Camping-Car**

**M. Raymond Paccot**, lors des vendanges, 3 de ses employés sont venus avec des camping-cars et qu'ils n'ont pas eu l'autorisation de les laisser sur le parking après demande faite auprès de la Commune. Il pense que c'est bien d'aider les vigneron mais il faudrait commencer par là. Dans ce cas là, il faut aussi faciliter le travail des gens.

##### **Martinets**

**M. Bernard Genton**, signale que les martinets du village se portent bien il y a 10 couples à l'église. Il a bagué 100 jeunes martinets en 2016. L'assemblée l'applaudit

**Rémunération commissions permanentes**

**Mme Christine Kaesermann**, demande que les commissions permanentes soient rémunérées au même titre que la COGEFIN. La Municipalité prend note.

**Affiches entrées du Village**

**M. Pierre Pilloud**, pourquoi a-t-on des affiches aux entrées du Village en anglais alors que nous parlons français ?

**Excès de vitesse**

**M. Pierre Pilloud**, que fait-on des excès de vitesse à la Route du Saugey ?

**M. Andreas Meyer, Syndic**, concernant ces excès il n'y a pas que des engins à 4 roues qui roulent vite mais aussi des vélomoteurs. Il y a le radar pédagogique et les radars officiels de la Gendarmerie ceux-ci uniquement amènent des amendes d'ordre.

**M. Pierre Pilloud**, remercie **M. le Syndic** mais il n'a pas répondu à sa question. Il parle de la route du Saugey.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, signale que des contrôles avaient été effectués mais que la Gendarmerie est réticente dans cette zone 30 km/h

**M. Mathias Baumgartner**, souhaite rebondir sur ce que vient de dire M. Pilloud. Il signale avoir eu un retrait de permis l'année passée. Il a eu un accident en s'endormant au volant, c'était de sa faute. Il est actuellement en sursis durant 5 ans. Dans une zone 30 km/h cela est délicat.

**12. Clôture de la séance**

Avant de clôturer la séance, **M. le Président** accueille Mmes Andrea Oliveira Da Cunha et Jessica Tschaeler. La Municipalité leur remet un petit présent.

Les prochaines votations auront lieu le 12 février 2017 le bureau de vote est ouvert de 09h30 à 10h30.

Le prochain Conseil Général aura lieu le 4 avril 2017 à 20h15.

**M. le Président** remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h40.

Pour le bureau

Le Président



Richard Aguet



La Secrétaire



Mireille Sanchez